
Discours de la députation de la société populaire de Vaugirard, qui félicite la Convention pour la découverte de la conspiration et présente des dons provenant de pièces dites de mariages, et réponse du Président, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

Philipp Jakob Rühl

Citer ce document / Cite this document :

Rühl Philipp Jakob. Discours de la députation de la société populaire de Vaugirard, qui félicite la Convention pour la découverte de la conspiration et présente des dons provenant de pièces dites de mariages, et réponse du Président, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 715-716;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31611_t1_0715_0000_9

Fichier pdf généré le 23/01/2023

La Convention nationale ordonne la mention honorable de cette adresse, son insertion, ainsi que celle des dons patriotiques, au bulletin.

La section du Museum défile au milieu des représentans du peuple, aux cris répétés de *vive la République ! vive la Montagne !* (1).

87

Un membre [MONMAYOU] observe qu'il existe dans la République beaucoup de déserteurs de l'étranger et de prisonniers de guerre.

MONMAYOU rappelle la motion qu'il fit, il y a quelques jours, relativement aux prisonniers et aux déserteurs ennemis, qui dévorent en France la subsistance du peuple. Il fait sentir de nouveau la nécessité de rendre tant de bras utiles à la République, en les employant à cultiver les terres, ou à travailler pour le bien de la France. Il demande que le comité de la guerre soit tenu de faire un rapport sur cet objet (2).

Sur sa motion, la Convention nationale décide que le comité de la guerre lui fera incessamment un rapport sur les moyens d'employer à des travaux utiles les déserteurs et les prisonniers de guerre (3).

88

La société populaire républicaine de Vaugirard est introduite; l'orateur dit :

« Vous avez échappé au fer assassin de nos féroces ennemis, nous venons vous en féliciter; toujours prêts à vous faire un rempart de nos corps, nous vous invitons à rester à votre poste. »

Il annonce que la société a déposé au comité des secours publics 4 paires de bas de coton, 2 paires de guêtres, une paire de souliers, une chemise, un paquet de vieux linge et un paquet de charpie; plus, 395 livres 10 s., et 11 livres 9 s., provenant de pièces dites de mariage (4).

L'ORATEUR. Dans tous les orages auxquels le vaisseau de la Liberté a résisté et dont vous êtes constamment montré les dignes conducteurs, et notamment à l'époque mémorable de l'affreuse conjuration dirigée contre vous par des traîtres d'autant plus coupables que cachés sous le masque du patriotisme dont ils affectent

toient tous les dehors, mais qui au fond du cœur, modernes Catilinas, cherchoient partout [les] moyens à miner sourdement les bases et le fondement de notre liberté.

Heureusement vous êtes échappés au fer assassin de nos féroces ennemis, et la Société populaire républicaine de Vaugirard partageant l'allégresse commune de tous Français vraiment amis de la Liberté, vient en masse vous féliciter du danger auquel la divinité qui préside au destin de la France vient de vous arracher, et apporter 4 paires de bas de coton, 2 paires de guêtres, une paire de souliers, une chemise avec deux paquets : savoir l'un de vieux linge et l'autre de charpie, tous effets que son patriotisme, secondé de celui des sans-culottes de Vaugirard, a rassemblé pour les braves défenseurs de la patrie et que nous avons déposé au comité des Secours publics.

Législateurs, chez nous, au temps de la superstition a succédé le culte de la Raison, des citoyennes de notre commune ont cru ne pouvoir mieux employer leur pièce de mariage et même leur numéraire qu'aux besoins de nos frères d'armes sur les frontières.

Vous distinguerez, dignes représentants d'un peuple libre, ces pièces de mariage avec le numéraire montant à la somme de onze livres 9 sols jointe à celle de 395 liv. 10 sols, que nos facultés ont pu produire pour les besoins de nos frères d'armes.

Citoyens Législateurs, la Société populaire de Vaugirard, toujours prête de vous faire un rempart du corps de chacun de ses membres, vous invite à rester au poste que vous occupez si dignement et ne cessera jamais de s'écrier : Vivent ses représentants, vive la Sainte Montagne, Vive la République (1).

Le président répond et invite les pétitionnaires à la séance.

(1) C 295, pl. 996, p. 13. Signé : BOUTELLER (présid.), HATIER (secrét. en second). Texte différent dans *Débats*, n° 548, p. 16. « Citoyens législateurs,

Si jamais le titre glorieux de représentans d'un peuple libre, que nous vous avons décerné, fut cher au cœur d'un français; si jamais nous avons senti fortement le danger de nous voir séparés de cette Montagne sainte, de ce capitol sacré où réside le conseil et la force des français, ce fut au bruit de la découverte et la conjuration tramée contre elle par des traîtres, par des Catilinas qui en minoient sourdement les bases et les fondemens.

A ce bruit qui fit trembler d'horreur tous les vrais républicains, par la grandeur du danger auquel un dieu tutélaire venoit de vous arracher; à ce bruit, Vaugirard accourt en masse : il vient jurer de soutenir au péril de sa vie la représentation nationale, et de lui faire, s'il le faut, un rempart du corps de tous ses habitans. Oui, nous venons vous le jurer; nous venons aussi vous inviter, malgré tous les pièges que vous tendent le fanatisme et l'aristocratie, et dont nous saurons vous défendre, à rester à un poste que vous occupez si dignement.

Oui, dans le transport de son zèle patriotique, à la vue de la sérénité qui brille sur le front sacré de ses législateurs, à la vue du péril auquel ils viennent d'échapper, Vaugirard s'écrie d'une voix unanime : *vivent à jamais nos dignes représentans, que nous défendrons jusqu'à la mort ! vive la République ! vive la Montagne !*

(1) P.V., XXXIII, 473-74. Mention dans *Débats*, n° 547, p. 382; *Ann. patr.*, p. 1977; *Mess. soir*, n° 580; *J. Sablier*, n° 1210; *M.U.*, XXXVIII, 11; *Mon.*, XX, 13; *C. Eg.*, n° 580; *J. Mont.*, p. 1039.

(2) *J. Sablier*, n° 1209.

(3) P.V., XXXIII, 474. Minute signée Monmayou (C 293, pl. 957, p. 30). Décret n° 8495. Reproduit dans *C. Eg.*, n° 581; *M.U.*, XXXVIII, 28.

(4) P.V., XXXIII, 474 et 502. *J. Sablier*, n° 1210; *Mon.*, XX, 13; *Ann. patr.*, p. 1977; *Débats*, n° 556, p. 153.

LE PRESIDENT. Citoyens, la joie que l'on voit briller du plus vif éclat sur tous les traits de votre physionomie, la joie que vous venez d'exprimer dans votre discours, de voir la patrie sauvée une troisième fois : cette joie part sans doute du cœur, et ne sauroit être que très-pure ; nous la partageons d'autant plus avec vous et avec tous les bons citoyens qui en sont comblés, que l'étranger et le traître du dehors frémiront de rage, de voir, non-seulement le peuple de Paris, mais encore les communes avoisinantes, se précipiter dans cette salle, pour la faire retentir des accens les plus consolans pour la Convention nationale, même avant que la municipalité de Paris y ait paru, et que les traîtres de l'intérieur expireront dans les convulsions du désespoir, lorsqu'ils se retraceront le spectacle sublime de tout un peuple qui se rallie autour de nous ; et que leur mort en sera d'autant plus cruelle, lorsqu'ils recevront le prix de leurs forfaits.

La Convention nationale, en recevant vos sermens, vous accorde les honneurs de la séance (1).

« La Convention décrète que l'adresse de la Société populaire de Vaugirard sera honorablement mentionnée au procès-verbal et insérée au bulletin, de même que les dons patriotiques qu'elle a offert (2).

89

Les armuriers des ateliers aux ci-devant capucins, admis à la barre, l'orateur dit :

« Les armuriers aux ci-devant capucins, viennent vous féliciter de vos heureux travaux et vous invitent à rester à votre poste jusqu'à ce que tous les tyrans couronnés, reconnoissant l'indépendance de la République française, lui rendent hommage, ou aient subi, jusqu'au dernier, la peine due à leur crime. Ils viennent vous féliciter de ce que, par la surveillance toujours active de vos comités, les complots de tous les conspirateurs sont déjoués malgré la scélérate adresse dont ils les couvrent; ils viennent tous renouveler le serment sacré qu'ils ont déjà fait depuis long-temps, de tout abandonner, de tout sacrifier pour voler, au moindre signal, au secours de la patrie, si elle paroissoit encore menacée; ils armeront, sans hésiter, leurs bras de ces mêmes fers qu'ils fabriquent pour porter la mort aux tyrans et à leurs suppôts : et si des méchans osoient encore menacer l'inviolabilité de la représentation nationale, c'est alors que vous jugerez si les armuriers dont dignes de la liberté (3) qui, lorsqu'elle sera bien consolidée, fera le bonheur de tous ceux qui l'auront aimée (4).

Ils offrent 180 livres, produit d'une collecte faite entre eux, pour les frais de la guerre (5).

Daignez, citoyens représentans, recevoir la collecte qu'ont fait entre eux les armuriers aux

ateliers des ci-devant capucins : elle se monte à 180 liv. Ils la consacrent aux frais de la guerre contre les Pitt et les Cobourg, trop heureux si elle peut contribuer en quelque chose à la destruction des ennemis de notre liberté et au bonheur de la République française une et indivisible.

Vive la Liberté, vive la Montagne (1).

Le président répond, et invite les pétitionnaires à la séance.

La Convention décrète la mention honorable de leur adresse et son insertion, ainsi que de leur don patriotique, au bulletin (2).

90

La section de l'Unité se présente en masse; l'orateur dit :

Représentants révolutionnaires d'un peuple libre,

« La section de l'Unité n'a point attendu ce moment pour veiller autour de ses législateurs; celle d'où partit le premier cri contre le fédéralisme, est celle dont le dernier soupir sera pour les représentans qui protègent les droits du peuple, et lui assurent l'existence et l'égalité. La conjuration parricide, tramée par le royalisme, a été vue par nous avec horreur. S'insurger, disoient les conjurés, et contre qui? contre la Convention : « le peuple alors ne s'insurgeroit-il pas contre lui-même ? Et nous aussi, nous connoissons la sainte insurrection; mais c'est contre les rois que nous avons renversé de leurs trônes, réduits en poussière; contre les prêtres hypocrites que le peuple a vomi de son sein; contre les nobles et les ennemis de la révolution. Voilà les monstres contre lesquels nous sommes et resterons debout jusqu'à ce que la révolution soit consolidée sur des bases inébranlables (*On applaudit*). Fondateurs et soutiens de la République, continuez à tourner contre vous-mêmes le glaive de l'épuration; continuez à scruter vos entrailles, à les purger des impuretés qui peuvent y exister encore; vous serez les amis du peuple, en corrigeant les imperfections de son ouvrage, vous mériterez la reconnoissance universelle (3) et la section de l'Unité joindra ses embrassemens à ceux de la République entière délivrée de tous les tyrans qu'elle a juré d'exterminer (4).

Le président répond, et invite les pétitionnaires à la séance.

La Convention décrète que leur adresse sera mentionnée honorablement au procès-verbal, et insérée en entier au bulletin.

(1) Signé : DUMONT, LEGENDRE, RAYE (*chef instructeur*), LECLER, COCHEZ, LACOUR, CHOPIN, CHAPRON, ROUSSEL, MASSENET, PUGET, HERVIER.

(2) P.V., XXXIII, 475.

(3) P.V., XXXIII, 475-76. *Mon.*, XX, 12; *Débats*, n° 548, p. 12 et n° 553, p. 107. Mention dans *B^{de}*, 30 vent. (suppl.); *J. Sablier*, n° 1210; *Ann. patr.*, p. 1978; *C. Eg.*, n° 580; *M.U.*, XXXVIII, 44.

(4) C 295, pl. 996, p. 20. Signé : A. ROUSSELIN. Il lut l'adresse qu'il rédigea, en tant que commissaire, le 29 vent. en vertu d'un arrêté pris par la sectⁿ, le 25.

(1) *Débats*, n° 548, p. 17.

(2) P.V., XXXIII, 474.

(3) P.V., XXXIII, 475.

(4) C 295, pl. 996, p. 19.

(5) P.V., XXXIII, 475 et 502.